

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE

RAPPORT
FÉDÉRAL
2023



**PORTES
OUVERTES**

LES 10, 11, 12 JUIN 2022



**PÉRIGORD
CHASSE
À
PÊCHE**

FRANCHI
FEELS RIGHT



Carabine à verrou Franchi Horizon

989 €

+ lunette Hawke 3-12x56 RL

Calibre : 243 w, 30-06 SPG, montée, réglée + balles + fourreau

Pour acheter une arme, il vous faut avoir créé un compte SIA :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

et présenter : un justificatif de domicile, permis de chasse, validation et carte d'identité.

Caméra Spypoint

Link Micro, Piège photos avec envoi des photos vers le téléphone



229 €



C. JAUMOILLÉ

Centre commercial Hyper U
24750 BOULAZAC
Tél. 05 53 08 64 30

Centre commercial de Marsac
24430 Périgueux - MARSAC
Tél. 05 53 03 44 55

C

soignez votre image

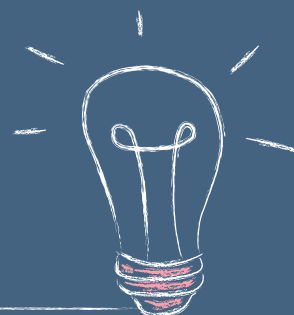
AGENCE DE COMMUNICATION

étude conception création *impression*

C

CO

MI



C

A

06 70 49 12 59

cathy buisson

cathy.buisson24@orange.fr

Rzac-sur-l'Isle

ÉDITO du Président

Chère Présidente, Cher Président,
Chère Chasserresse, Cher Chasseur,

Cette année, nous avons enfin la possibilité de nous retrouver lors de notre traditionnelle Assemblée Générale. Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous de vive voix, pour vous présenter les nombreux projets de votre Fédération. Cependant, j'ai une déception, celle de ne pas être en capacité de tous vous réunir comme avant. En effet, en raison de la vente du Parc des Expositions de Marsac, où nous avons l'habitude de nous retrouver, nous organisons cette année l'Assemblée Générale à la Filature de Périgueux. Malheureusement, pour des raisons de sécurité, la salle ne peut accueillir que 500 personnes, nous contraignant ainsi à limiter le nombre de représentant par association.

Nous essaierons, l'année prochaine, de trouver une autre solution.

En complément de l'Assemblée Générale, ce rapport fédéral retrace les actions menées par votre fédération et les nombreux projets que vous pourrez partager avec vos chasseurs. **Le plus important, pour cette année 2023, vous en avez déjà entendu parlé, est le centenaire de la Fédération des Chasseurs de la Dordogne et de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique.** Pour marquer cet anniversaire, nous avons décidé d'organiser une manifestation inédite en Dordogne regroupant chasseurs, pêcheurs et usagers de la nature. Vous trouverez de nombreuses informations concernant cet événement dans la suite de ce rapport.

Ce centenaire est d'autant plus important qu'il permettra d'expliquer ce que sont les activités de chasse et de pêche, de montrer qui sont les chasseurs et les pêcheurs à ceux qui ne le savent pas. La connaissance est la première étape pour être compris et acceptés. Il s'agit de la première étape pour, peut-être, faire naître des vocations. Et vous le savez aussi bien que moi, nous avons besoin de nouvelles vocations, de nouveaux chasseurs et nous devons tout mettre en œuvre pour les favoriser. La Fédération peut agir, mais vous aussi, localement, en accueillant de votre mieux les nouveaux arrivants. C'est bien dans vos cabanes de chasse, sur vos territoires, que les chasseurs doivent sentir la passion, la convivialité et le partage.



Je profite de cet éditto pour vous faire part de mon inquiétude concernant les dégâts de grand gibier, et plus particulièrement du sanglier. La situation est toujours aussi compliquée, avec un montant des dégâts très élevé.

C'est l'enjeu majeur de ces prochaines années. Nous devons faire baisser les populations de façon urgente, avant que la situation ne devienne complètement incontrôlable.

Chacun doit prendre la mesure de la situation et agir en conséquence. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il faut agir de façon impulsive. Chaque acte doit être réfléchi et effectué de façon la plus sécuritaire possible. C'est le deuxième enjeu auquel les chasseurs sont confrontés. La sécurité doit être au cœur des préoccupations et être appliquée à la lettre. Il en va de notre image, de notre avenir.

Après ces recommandations, je vous laisse lire ce rapport fédéral qui j'en suis sûr vous fera découvrir de nouveaux aspects de notre activité.

Le Président,
Michel AMBLARD

CENTENAIRE 2023

En 100 ans d'histoire,
la **Fédération départementale
de la Dordogne** a connu
de nombreuses évolutions.

En août 1923, la Fédération départementale des chasseurs et des pêcheurs voit le jour, présidée par M. Bellat, conseiller préfectoral.

En 1941, la société départementale des chasseurs est créée par ordonnance du Maréchal Pétain. À la libération de la France, par l'arrêté du 25 février 1947, la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne voit le jour et est dissociée de la Fédération des pêcheurs.

9 présidents se sont succédés à la tête de la Fédération des chasseurs de la Dordogne :

1923-1925 :

M. BELLAT

1925-1956 :

René PARCELLIER

1956-1971 :

André PUVIEUX

1971-1976 :

Raymond BOUCHAREL

1976-1999 :

André GOUSTAT

1999-2000 :

Louis JOUBERT

2000-2001 :

Robert JOB

2001-2007 :

Marc ETOURNEAUD

2007-..... :

Michel AMBLARD

La chasse a connu de nombreux changements, dont les plus récents sont l'obligation d'obtention du **permis de chasser (1976)**, la mise en place du plan de chasse (1978) ou encore la réforme de la chasse de 2019.

Dans le but de célébrer la création de nos deux structures, Fédération des chasseurs et Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, nous avons souhaité organiser une grande manifestation du 11 au 13 août 2023 dans le parc du Domaine départemental de Campagne (24260).

Cette manifestation vise également à informer, faire découvrir, aux chasseurs et aux pêcheurs, dans un premier temps, mais aussi au grand public, les différents modes de chasse, techniques de pêches, et autres activités qui fondent le monde cynégétique et halieutique.

L'objectif plus large est de rappeler que les chasseurs et les pêcheurs sont des acteurs du territoire, qu'ils contribuent à préserver l'environnement et qu'ils perpétuent une tradition, un mode de vie, et des savoirs-faires.

PROGRAMME de ces 3 jours

Vendredi 11 Août

A partir de 18 h 30, marché gourmand avec animation banda.

Samedi 12 Août

Ouverture à 9 heures, randonnée, inauguration, démonstrations et animations diverses (fauconnerie, chiens d'arrêt, chasse à courre, trompes de chasse, piégeurs, pêche à la mouche, tir à l'arc, ateliers cuisine...),

A 20 heures : Le chef Loïc PERRUCAUD proposera un repas de gibier sauvage au prix de **20 €** (voir menu), avec animations musicales et feu d'artifice.

Réservation repas au 05 53 35 41 42

MENU

Terrine de palombe à la royale et champignons sauvages, pickles

Navarin estival de chevreuil, sauce Périgueux

Pavé de sanglier, sauce Grand Veneur, Parmentier de pommes de terre

Trappe d'Echourgnac, noix, confiture piment d'Espelette et salade

Tarte aux pommes, crème légère.

Vin non inclus

Dimanche 13 Août

Ouverture à 9 heures, randonnée, messe de Saint-Hubert, démonstrations diverses et fin des festivités à 17 heures.

Pour ces journées, nous bénéficions du site exceptionnel mis à disposition par le Conseil Départemental de la Dordogne.

L'entrée est gratuite et ouverte à tous, des activités sont prévues pour les enfants comme les adultes.

Seront présentes sur le site, toutes les associations spécialisées du département (piégeurs, chasseurs à l'arc, ACOM24, CNB, louvetiers, AFACCC, association canine...), ainsi que les partenaires de la Fédération tel que l'Office Français de la Biodiversité ou le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

Les professionnels seront également au rendez-vous, qu'il s'agisse d'activité en lien avec la chasse et la pêche, mais aussi d'artisanat, de consommer local, car qui mieux qu'un chasseur ou un pêcheur pour défendre les produits du terroir ?



DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE CAMPAGNE (DORDOGNE) DU 11 AU 13 AOÛT 2023

CENTENAIRE
1923 - 2023

NATURE & TERROIR EN FÊTE

Chasse-Pêche

11 août 2023

A partir de 18h30 :
Marché Gourmand
avec banda

12 et 13 Août 2023

de 9 h à 17 h
Animations Chasse-Pêche
Artisanat - Démonstrations

12 Août 2023

20 h : Repas Gibier - 20 €
avec animation musicale
Réservation : 05 53 35 41 42

23 h : Feu d'artifice

**(ENTRÉE
GRATUITE)**

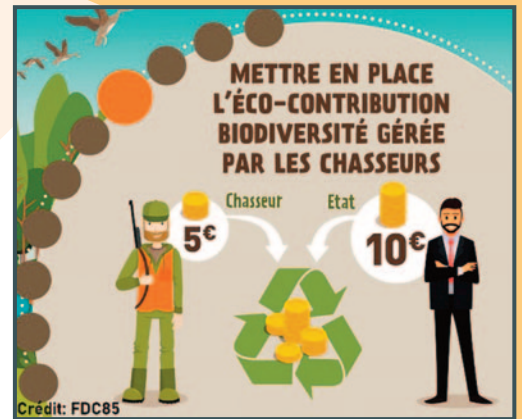


**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE CAMPAGNE - 24260 CAMPAGNE
CONTACT : FDC 24 - 05 53 35 85 00

Éco CONTRIBUTION

Origines et objectifs



Issue de la réforme de la chasse de 2019, l'éco-contribution est un fonds abondé par les chasseurs et par l'État permettant de financer des projets en faveur de la biodiversité.

Ces projets, portés par les fédérations des chasseurs, répondent à des objectifs précis et fixés par l'Office français de la biodiversité :

- Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif Chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité
- Préserver les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue
- Protéger les espèces chassables et protégées
- Développer la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et la partager
- Améliorer l'information, la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité.



Zoom sur le projet « péri-urbain »

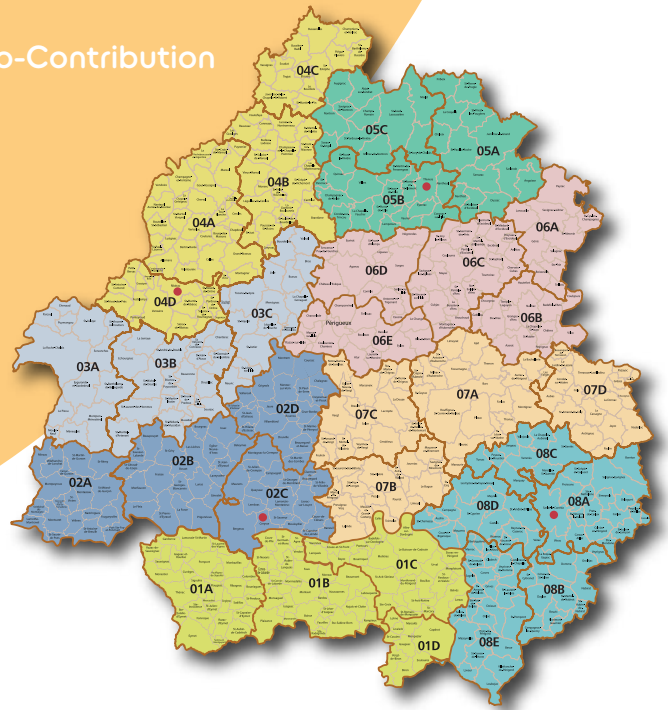
Étudier la faune sauvage en ville et dans ses périphéries

La ville est souvent perçue comme un espace « sans nature ». Pourtant, elle est traversée et peuplée par de nombreux animaux sauvages. Par ailleurs la perturbation récente des habitats naturels, avec le développement des zones résidentielles et commerciales, entraîne un rapprochement des animaux sauvages vers la ville.

Si la présence des animaux n'est pas problématique en soi, les conséquences de cette cohabitation peuvent être dommageables à la fois pour l'être humain, les animaux domestiques et les animaux sauvages (dégâts dans les espaces publics et privés, transmission de maladies, collisions routières).



L'OBJECTIF DE CE PROJET est d'établir un état des lieux des populations d'animaux implantées dans les agglomérations principales du département (Périgueux et Bergerac soit 17 communes), de leurs habitudes (déplacement, repos) et de la gestion menée localement.



1ère ÉTAPE

Identifier les terrains soumis au droit de chasse par les sociétés constitue le premier travail mené par la FDC 24. Il met en lumière la nécessité d'adapter les pratiques pour tendre vers une gestion optimale des animaux sauvages dans des espaces relativement exigus et cloisonnés, et assurer la sécurité de toutes et tous. La chasse à l'arc, à l'affût, à l'approche, le piégeage ou encore le décantonement sans arme sont autant d'autres pratiques qui pourront être encouragées en fonction de l'environnement dans lequel les animaux sauvages évoluent.



Cette carte illustre en partie les enjeux de la gestion cynégétique en ville et dans sa périphérie. Entre la dissémination des territoires détenus par les sociétés de chasse (figurés de couleur) pratiquant majoritairement en battue avec de grands chiens courants, les terrains non-chassés (figurés hachurés) et les constructions pavillonnaires, industrielles et commerciales, la gestion cynégétique est aujourd'hui impossible.

2ème ÉTAPE

Afin d'étudier la fréquentation des espaces par les animaux sauvages (notamment grands mammifères et oiseaux), des appareils photographiques à déclenchement automatique ont été positionnés autour de Périgueux et Bergerac avec l'accord des propriétaires. **Pendant une année complète**, Chevreuil et Sanglier ont été respectivement les deux espèces les plus fréquemment observées et les plus nombreuses parmi plus d'une dizaine d'espèces observées (chassables et protégées).



3ème ÉTAPE

Face au nombre croissant d'activités évoluant dans les espaces ouverts, végétalisés et sauvages, un travail d'enquête a été réalisé en partenariat avec l'IUT de Périgueux. L'objectif était de recueillir le point de vue des usagers et résidents sur la chasse et les animaux sauvages fréquentant la ville et sa périphérie. Les résultats révèlent les freins de la communication actuelle et permettront à terme de rétablir un dialogue avec tous les acteurs de la ville. L'accès à une information transparente et de qualité doit être facilité.

PERSPECTIVES

Une fois l'analyse de ces informations terminée, un temps d'échange avec les acteurs locaux devrait permettre de construire un cadre cohérent pour assurer une gestion adaptée des animaux sauvages face aux enjeux spécifiques de la ville (aménagement de l'espace, sécurité publique).

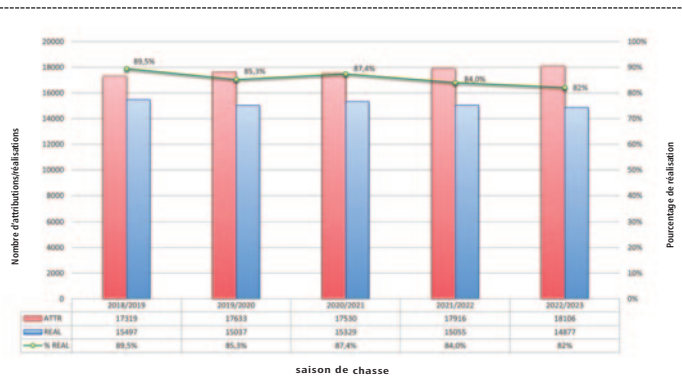
Cette étude sera terminée en 2024.

Grand GIBIER

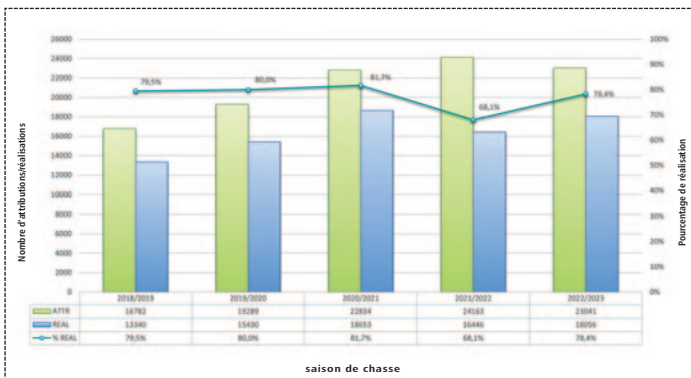
EVOLUTION PLAN DE CHASSE

En Dordogne sur les 5 dernières saisons

PLAN DE CHASSE CHEVREUIL



saison de chasse



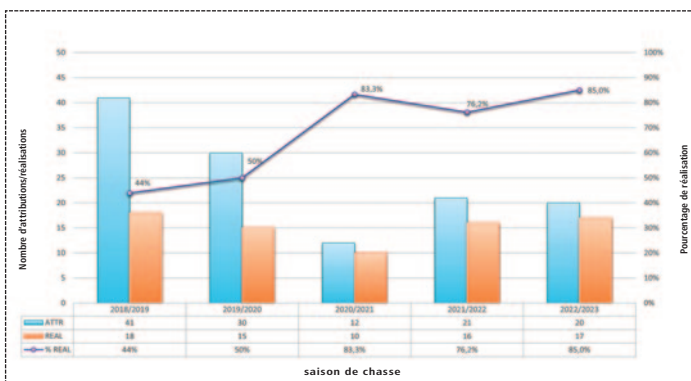
saison de chasse

PLAN DE CHASSE SANGLIER



saison de chasse

PLAN DE CHASSE CERF



saison de chasse

PLAN DE CHASSE MOUFLON



LE CHEVREUIL

Etat des lieux

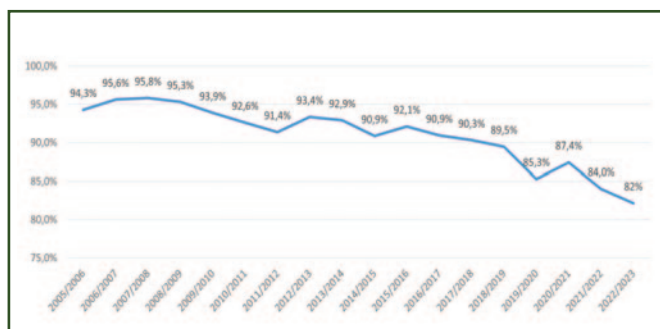
Depuis plusieurs années, le nombre d'attributions de chevreuil sur la Dordogne se stabilise aux environs de 18 000, avec un taux de réalisation de bracelet qui diminue d'année en année atteignant 82 % en 2022/2023. Cette diminution du taux de réalisation devient problématique, d'autant plus que pour la nouvelle saison cynégétique, l'espèce connaît un rebond des attributions sur la zone sinistrée par la grêle en 2022 (secteur de la Double) et sur les massifs forestiers à fort reboisement. En effet, un programme de reboisement 2023/2024 de 2000 hectares est prévu par le plan de relance forestier sur les secteurs concernés. Il est nécessaire de baisser temporairement les populations de chevreuil, d'un commun accord entre les instances cynégétiques et forestières, sur le secteur pour assurer la survie des plants.

Le programme ICE (Indice de changement écologique : abondance, performance, pression sur la flore) pourra, à l'avenir, nous permettre de connaître les tendances d'évolution des populations sur l'ensemble du département. Il est pour l'instant trop récent pour présenter des conclusions.

Nous savons cependant que la pression de chasse sur le chevreuil doit être maintenue, voire renforcée localement afin de limiter son impact chez les forestiers et les agriculteurs.

Il nous faut donc trouver des solutions pour remotiver les chasseurs et les aider à réaliser leurs attributions chevreuil sur l'ensemble de la Dordogne.

Pourcentage de réalisation des attributions Chevreuil



Problématiques rencontrées

Le chevreuil est souvent délaissé et passe souvent après la chasse du sanglier et du cerf. Le chevreuil cause localement des dégâts conséquents, notamment dans les vignobles et les reboisements forestiers.

L'espèce est surtout chassée en début et fin de saison selon les secteurs avec des taux de réalisation différents qui vont de 62 % à 97 %.

Les chasseurs possédant des chiens créancés sur chevreuil sont de moins en moins nombreux. La chasse en battue devient également plus compliquée à pratiquer par manque de temps le weekend et des obligations de réalisation Plan de Chasse des autres espèces Grand Gibier (cerf et sanglier).

Solutions

Trouver des chiens de meute ou des chiens créancés

Les meutes sur chevreuil peuvent se faire connaître auprès de la FDC 24 via leur technicien de secteur. De même, les équipes de chasse qui ont besoin de meutes créancées sur chevreuil peuvent se signaler. La FDC 24 pourra ainsi mettre en relation meutes et équipes de chasse.

De plus, différents sites internet, tel que le Bon Coin et la Bourse aux territoires (www.chasseurs24.com), peuvent vous permettre de trouver des meutes sur chevreuil.

Chasser à l'approche ou à l'affût

Ce mode de chasse peut être une solution intéressante pour réaliser les bracelets chevreuil. Pour rappel, un brocard est attribué en chasse silencieuse par tranche de 3 chevreuil attribués (SDGC règle 9).

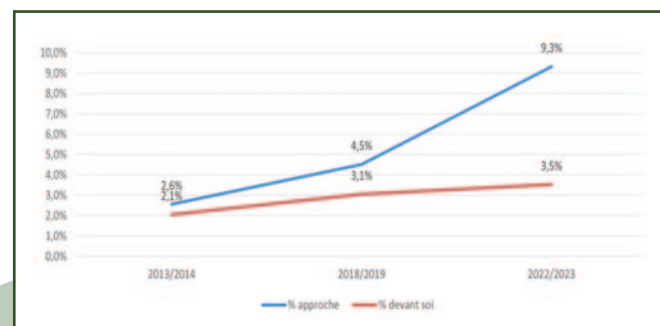
La chasse du brocard est autorisée tous les jours du 1er juin jusqu'à l'ouverture générale sur autorisation préfectorale. A compter de l'ouverture générale à fin février, cette chasse peut être pratiquée tous les jours sur toutes les classes d'âge et sexes indifférenciés.

La chasse à l'approche ou affût ont l'avantage d'être discrètes, donc plus adaptées pour le périurbain, et sélectives. Se pratiquant en fin de journée ou tôt le matin, elle convient à tous les chasseurs, notamment aux actifs, complémentaires aux battues des week-ends pour lesquelles il est parfois difficile de mobiliser un groupe de chasseurs.

La chasse à l'approche ou affût est également utile pour les agriculteurs chasseurs dans les zones viticoles, arboricoles et forestières.

La formation chasse silencieuse sur une journée (dispensée par la FDC 24) donne des bases pour débiter en chasse à l'approche ou à l'affût, notamment en ce qui concerne : la réglementation, l'équipement (carabine, optique de visée) et les notions de réglage des armes (voir formation chasse silencieuse de ce rapport).

Evolution des prélèvements chevreuil par mode de chasse



Modifier le calendrier de chasse

L'ouverture de la chasse au chevreuil, devant soi ou en équipe, tous les jours est une proposition demandée par nos partenaires lors des commissions de travail, pour enrayer cette baisse de réalisation du plan de chasse chevreuil.

Un suivi des prélèvements chevreuil sur la saison (mois par mois) et surtout sur les zones sensibles aux dégâts (forêts et cultures agricoles) sera assurée par la FDC 24 pour connaître et analyser les soucis de réalisation de certains territoires et trouver, d'un commun accord, une solution aux difficultés rencontrées.

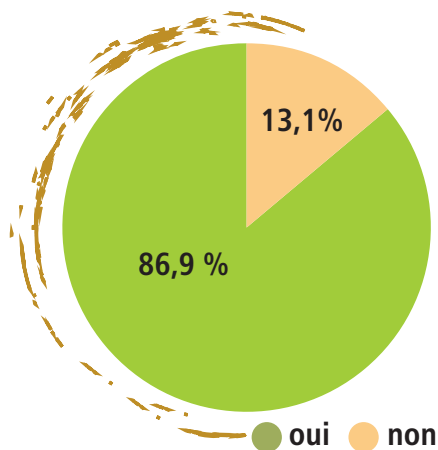
Petit GIBIER



ENQUÊTE DÉPARTEMENTALE SUR LA PETITE FAUNE SAUVAGE

Sur une base de 312 réponses venant des présidents de groupements de chasse, près de 87% d'entre eux observent **une disparition importante des populations de petit gibier sur leur territoire.**

Ce phénomène est la raison du lancement d'un diagnostic territorial en plusieurs étapes, à l'initiative de la FDC 24.



Deux questionnaires

En janvier 2023, un premier questionnaire a été transmis à l'ensemble des résidents du département.

Son but ? Sonder la situation de la petite faune sur les territoires, mais également l'implication des chasseurs dans l'entretien de cette population et son environnement.

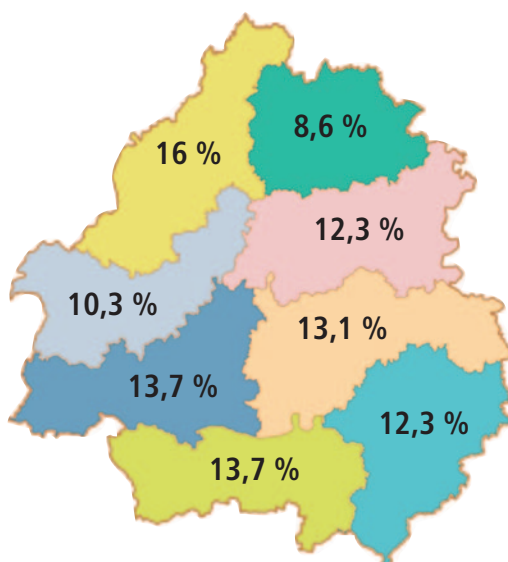
Qu'en tirer ? 24 % des envois se sont soldés par des réponses issues de l'ensemble du département. On constate que les pratiques de lâchers (de tir ou de repeuplement) sont très variables et ont un impact sur la conservation des animaux.

En s'attardant sur le nombre de chasseurs de petit gibier au sein d'une association, on se rend compte que cela n'impacte pas les actions du groupement en faveur de la petite faune, malgré un intérêt plus fort que pour le grand gibier.

Ces réponses sont un premier témoignage d'implication potentielle et les répondants ont été soumis à un second questionnaire. Ce dernier est envoyé en mars 2023 à tous les présidents ayant répondu au premier.

L'objectif ? A la fin du mois de mars et l'arrêt de la passation de ce sondage, l'objectif sera d'isoler les territoires témoignant d'une volonté d'implication importante et dont le biotope semble adapté à des opérations de réintroduction. Ainsi pourra commencer un travail de diagnostic de ces environnements mais aussi d'enquête auprès des potentiels acteurs de cette démarche. De plus, il permettra d'approfondir certains résultats tirés du premier questionnaire.

Répartition des réponses par pays de chasse



Une opération de repeuplement n'est pas simple : elle implique un travail de longue durée. Elle nécessite un territoire d'une grande superficie et dont le biotope est favorable au développement des espèces réintroduites. Différents aménagements doivent alors être réalisés sur cet espace avant d'introduire les individus, mais aussi après, portant davantage sur du piégeage et de l'entretien.

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- Régulation des ESOD
- Création de couverts végétaux : jachères et cultures à gibier
- Plantation d'arbustes
- Volières anglaises / parcs de pré-lâchers
- Réserves
- Agrainoirs / points d'eau

CONVENTION FÉDÉRALE DE GESTION DU PETIT GIBIER

Par le biais d'une convention, la Fédération peut aider les territoires à mettre en place ces opérations et proposer divers aménagements à mettre en place. Elle permet de fixer un cadre pour la bonne gestion des espèces concernées. Elle peut aussi proposer des subventions pour aider à financer les animaux lâchés ainsi que certains travaux.

Vous l'aurez compris, ce type d'opération est essentiel pour redynamiser nos territoires mais ne peut se faire sans l'implication des chasseurs. Cette enquête départementale vise principalement à détecter les territoires propices et dans lesquels les chasseurs sont prêts à s'investir sur la durée, avec l'appui de la FDC 24 sur tout le temps du processus.

Si vous êtes président d'une association de chasse et que vous n'avez pas reçu de questionnaire, que vous souhaitez vous investir dans ce type de démarche, scannez le QRcode ci-contre ou prenez contact avec votre technicien de secteur.



BILAN DE L'OPÉRATION

PLANTONS DES HAIES AVEC LES CHASSEURS

L'opération « *Plantons des haies avec les chasseurs* », cofinancée par le Conseil Départemental de la Dordogne et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, a encore permis la plantation de 1500 m de haies, sur la saison 2022/2023.

Cette année encore, les demandes étaient nombreuses. 11 projets ont ainsi été retenus, pour leur intérêt en termes de biodiversité et/ou pour leur intérêt pédagogique :

- **La Coquille** : _____
plantation le 19 décembre
- **Sainte Sabine Born** : _____
plantation le 2 décembre, avec l'école de Ste Sabine
- **Champagnac de Belair** : _____
plantation le 24 novembre, avec l'école de Champagnac de Belair
- **Eymet** : _____
plantation le 7 décembre, avec le centre de loisirs d'Eymet
- **Saint Saud Lacoussiere** : _____
plantation le 6 février
- **Minzac** : _____
plantation le 1^{er} décembre, avec l'école de Villefranche de Lonchat
- **Echourgnac** : _____
plantation le 6 janvier, avec l'école d'Echourgnac
- **St Pierre de Cole** : _____
plantation le 23 novembre, avec la MFR de Thiviers
- **Bertric Burée** : _____
plantation le 23 février
- **Nojals et Clotte** : _____
plantation le 10 janvier, avec le lycée agricole Le Cluzeau
- **St Nexans** : _____
plantation le 31 mars, avec l'école de St Nexans.

Au total, ce sont environ 250 élèves qui ont participé à ces plantations et ont bénéficié d'interventions à l'école sur la thématique de la haie. **En 2 ans, 19 haies ont été plantées, avec la participation de 12 établissements scolaires.**

PERDRIX ROUGE

Suite à une volonté de la FDC 24 de dynamiser les populations de Perdrix rouge sur le département, l'opération perdrix « La royale » a débuté en 2017. Pour rappel, la Royale est une marque propriété de la FDC 17. Il s'agit d'une souche sauvage de Perdrix rouge.

Etude de 2021

En 2021, une étude a été réalisée par Aurélien Zanette, alors stagiaire à la Fédération. **Son but** : réaliser un état des lieux, 5 ans après le début du projet afin de connaître son efficacité.

L'étude est alors réalisée sur le territoire de la Société intercommunale de Ste Sabine Born, Faurilles et St Léon d'Issigeac, qui a signé en 2018 une convention avec la FDC 24. Cette convention permet la prise en charge par la FDC 24 d'une partie du coût de l'achat des perdrix La Royale ainsi que le suivi par comptage. Pour l'association de chasse engagée, elle implique la prise en compte des préconisations de la FDC et l'engagement dans des démarches de gestion (parc de pré-lâchers, régulation des prédateurs...).

Territoire d'étude

3411 ha. Majoritairement agricole, avec milieux ouverts riches, composés de nombreuses cultures céréalières.

2340 oiseaux lâchés depuis 2017.



Méthode

Le comptage est réalisé au printemps (entre mars et avril) par rappel au magnétophone selon un protocole de l'OFB.

Le système de rappel ou « repasse » consiste en la diffusion du cri de la femelle, pour compter les mâles chanteurs, donc reproducteurs.

Trois répétitions sont nécessaires sur chacun des 33 points d'écoute définis (regroupés en 3 secteurs). Le comptage est réalisé une heure avant jusqu'à une heure après le lever du soleil.

Les données sont ensuite analysées par l'OFB qui possède un modèle informatique adapté.

Une estimation est obtenue : le nombre de couple pour 100 ha. Ainsi sur 2 secteurs, le nombre moyen de couple est de 12,2 pour 100ha. Et pour le troisième secteur, il y a en moyenne 21,7 couples pour 100ha.

Quelle conclusion en tirer ?

La réintroduction semble donc en bonne voie sur le territoire. Une stabilisation, voire une augmentation de la population est possible à condition que les chasseurs maintiennent leurs actions.

Pour permettre un suivi efficace, le comptage doit être réalisé chaque année. Cependant, il n'a pas pu être réalisé en 2022 faute de personnel disponible.

Le comptage reprend cette année, espérant que les résultats seront aussi encourageants.

PRÉDATEURS

CLASSEMENT ESOD



EN DÉCEMBRE 2022, un nouvel argumentaire a été déposé par la FDC 24, auprès des services de l'État, pour la période 2023/2026. Cet argumentaire, dont nous attendons le retour, a pour but de justifier et permettre le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Un arrêté ministériel nous précisera la liste des espèces retenues et leurs modalités de destruction.

Une espèce est classée ESOD selon si elle porte atteinte à :

- La santé et la sécurité publique, par exemple en étant vecteur de maladie transmissible aux animaux domestiques ou à l'Homme
- La protection de la flore et de la faune, par exemple en exerçant de la prédation sur des espèces patrimoniales (protégées ou menacées)
- L'activité agricole, forestière et aquacole
- D'autres formes de préjudice

LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉCISE LES DONNÉES DONT NOUS DISPOSONS POUR ÉTABLIR LA DEMANDE DE CLASSEMENT ESOD POUR 2023/2026 :

Ainsi, pour la période 2023/2026, la demande a été effectuée sur la base des individus piégés et des déclarations de dommages faites entre 2018 et 2022. La demande peut aboutir à un classement ESOD lorsqu'il y a au moins 500 prises par an ou 10 000 € de dommages par an.

Espèce	Prises réalisées par les piègeurs	Plaintes déposées	Montant estimé des dommages	Demande faite pour 2023/2026
Fouine	2 605	159	30 028 €	Communes concernées par les déclarations de dégâts
Renard roux	14 076	1 135	311 831 €	Tout le département
Corneille noire	12 406	245	153 126 €	Tout le département
Pie bavarde	16 301	155	11 981 €	Tout le département
Étourneau sansonnet	2 758	40	6 653 €	Pas de demande
Geai des chênes	1 046	43	2 726 €	Pas de demande

Nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté ministériel. Cependant, comme vous pouvez le constater, nous ne pouvons que demander le classement ESOD de la fouine, du renard, de la corneille et de la pie. Il nous semble essentiel pour les prochains argumentaires de disposer de données sur les populations afin d'apporter des éléments supplémentaires. Ainsi, la Fédération réfléchit à la mise en place de suivi des populations d'espèces susceptibles d'occasionner des dommages. Vous serez tenus informés.



Si vous êtes témoins ou subissez des dégâts, pensez à les signaler en ligne grâce au QRCode suivant ou en retournant une fiche de déclaration à la FDC 24.

De plus, vous pouvez désormais déclarer vos dégâts directement sur votre téléphone mobile grâce à l'application de la Chambre d'Agriculture : Signaler Dégâts Faune Sauvage.



Nous vous rappelons que ces déclarations ne donnent pas lieu à indemnisation, il s'agit uniquement de déclarations nécessaires pour justifier du classement ESOD et permettre le piégeage ou la destruction à tir.

PIE BAVARDE (*Pica pica*)

Ce corvidé n'est plus classé ESOD depuis 2019. Cependant, la pie peut causer des dommages à la flore et à la faune, ainsi qu'aux activités agricoles.

ÉTAT DE LA POPULATION

L'espèce est répandue de façon significative sur le département. Elle a fait l'objet d'enquête de suivi en 2017/2018 afin de préciser le nombre de couples nicheurs, le nombre d'individus non nicheurs et le succès de reproduction.

37 carrés de 10 x 10 km ont ainsi été prospectés en Dordogne, permettant d'extrapoler la présence de l'espèce sur la totalité du département de la Dordogne :

90 600 nids dont 65 232 occupés, 22 650 individus non-nicheurs, 164 160 jeunes par an. La pie est présente sur tout le département mais elle est surreprésentée dans le Bergeracois.

D'autres études ont montré que les secteurs de présence préférentiels sont les cultures céréalières, les cultures fruitières, les zones de production de noix, prunes et pommes et les secteurs d'élevage avicole.

Le nombre de déclarations de dégâts et le nombre de capture par les piégeurs sont aussi des indicateurs de l'état des populations de Pie bavarde.

Le nombre d'animaux prélevés (piégeage, destruction, chasse) était de **2 635 sur la période 2018/2019** lorsque l'espèce était encore ESOD. Le nombre d'animaux prélevés diminue drastiquement les années suivantes : **646 en 2019/2020 et 352 en 2020/2021.**

Enfin, sur la période 2018/2022, 155 plaintes ont été notifiées sur le site de la Chambre d'Agriculture, pour un montant estimé de 12 000 € de dommages. A cela, il faut ajouter les dégâts causés à la faune sauvage (sur les nids, prédation...) qui sont difficilement quantifiables mais qui existent. On note une augmentation des déclarations de dommages au fil des ans. Ceux-ci sont dispersés sur le département et ont un impact non négligeable.

AUTRES MOYENS POSSIBLES

En absence de possibilité de piégeage ou destruction à tir, différents moyens sont mis en oeuvre pour prévenir les dégâts de cet oiseau. Cependant, l'effarouchement a une efficacité limitée et présente de nombreuses contraintes (sonores, vandalisme...). La protection avec des filets n'est pas envisageable car onéreuse.

Des mesures alternatives à la destruction existent :

La destruction par tir par des agents assermentés de l'OFB ou gardes particuliers ou missions particulières, ne peut être employée que ponctuellement car demande des moyens humains conséquents

- La destruction des nids ou stérilisation des oeufs nécessite là aussi d'importants moyens humains pour des résultats peu encourageants.
- La chasse est devenue délicate car les oiseaux se cantonnent à proximité des villages et des maisons, et elle présente un faible intérêt cynégétique.

Les prélèvements à la chasse ne suffisent pas à la régulation de l'espèce au sein des exploitations agricoles qui subissent des dégâts en dehors de la période de chasse.

De plus, le piégeage est limité aux seules cultures maraichères et vergers.

Avec tous ces éléments, le classement ESOD de la Pie bavarde a été demandé cette année mais avec peu d'espoir de son réel classement dans le département.

Afin de pouvoir soutenir son classement pour les prochaines périodes, nous avons besoin de données mises à jour chaque année, notamment en ce qui concerne le suivi des populations.

Ce suivi demande beaucoup de temps et des moyens humains importants. Seul l'appui de bénévoles pourra nous permettre de réaliser une enquête sur l'ensemble du territoire.

La participation des chasseurs est essentielle pour obtenir des données de terrain et prouver leur utilité en termes de services rendus pour la société et pour la protection de la biodiversité.



MIGRATEURS

CARNET PALOMBE

Cette année, la FDC 24 a souhaité se lancer dans le suivi des postes de tir aux colombidés (palombières et pylônes de tir) présents sur le département. Un carnet palombe a été remis avant la période de migration, pour permettre de recueillir des informations sur la saison de chasse 2022/2023. Le but de ce carnet est double : il permet de suivre l'installation dans le temps, à savoir si elle est toujours active ou non afin de mettre à jour notre fichier ; et il permet de suivre les passages migratoires des oiseaux.

1962 CARNETS
PALOMBES
ENVOYÉS EN 2022

Ainsi, le carnet a été envoyé 1962 palombières et pylônes de tir référencés par la Fédération. En fin de saison, les paloumayres ont pu renvoyer à la fédération la page centrale du carnet. Les retours permettent de savoir si les installations sont actives ou non dans le but de permettre la mise en place de nouvelles installations. En effet, les palombières sont rarement mises à jour (suite à un décès par exemple), or il s'agit d'une obligation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (règle 16 : Toute palombière (tir au posé uniquement avec appelants) et tout poste de tir au vol (sans appelant) doivent être obligatoirement déclarés.)

Attention, si vous ne nous avez pas encore rendu votre bilan, pensez à le faire rapidement, même si exceptionnellement vous n'avez pas chassé cette année. En effet, en cas d'absence de retour 3 années de suite, nous considérerons le poste comme abandonné.

Les informations recueillies sur les palombières sont d'autant plus importantes qu'il s'agit d'un mode de chasse menacé. En effet, la Commission européenne désigne désormais clairement les palombières comme faisant parties des chasses traditionnelles attaquées. Ces données deviennent nécessaires pour défendre nos traditions.

BILAN CARTES BÉCASSES

Saison 2022/2023

Cette saison, 8 935 cartes (papier) ont été délivrées aux chasseurs. Seules 1 266 cartes ont été rendus à ce jour.

Nous vous invitons donc à nous retourner votre carte bécasse au plus tôt afin de pouvoir en récupérer une nouvelle pour la prochaine saison.

Voici les premiers résultats que nous pouvons vous apporter sur ces cartes : **702 chasseurs ont prélevé 4 873 oiseaux.**

En moyenne, un chasseur a prélevé 6,94 oiseaux sur sa saison.

La moitié des chasseurs a prélevé moins de 5 bécasses sur toute la saison. Près de 25 % des chasseurs a prélevé entre 5 et 9 oiseaux et 25 % en a prélevé plus de 10.



532 COMPTAGES
EFFECTUÉS

Concernant les 532 comptages effectués, nous pouvons vous apporter les informations suivantes, pour la saison 2022/2023 : en moyenne, 26,6 % des vols se sont posés.

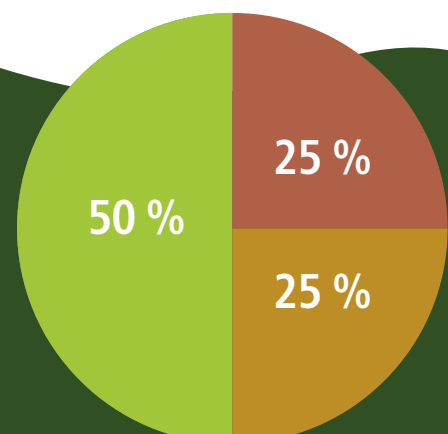
Les vols les plus observés cette année sont des vols de 10 à 50 palombes (31,7 % des vols comptés), puis les vols de 50 à 100 palombes (25,9 % des vols comptés). Les moins observés sont les vols de plus de 300 individus (8,1 %).

727 CARNETS
RETOURNÉS PAR
LES PALOUMAYRES

A ce jour, dont 74 sans comptage.



PRÉLÈVEMENTS PAR CHASSEUR



● moins de 5 bécasses ● de 5 à 9 bécasses ● 10 bécasses et plus



ÉLANION BLANC (*Elanus caeruleus*)

Une nouvelle espèce protégée présente en Périgord :

Ce petit rapace originaire d'Afrique voit ses effectifs remonter vers l'Europe depuis une trentaine d'années suite au réchauffement climatique. En effet une petite population s'est installée au début des années 90 dans le Sud-Ouest de la France (en limite entre les Landes et les Pyrénées atlantiques).

Depuis cet oiseau ne cesse de coloniser de nouvelles régions françaises et il est maintenant présent jusqu'en Alsace. Il est arrivé en Dordogne il y a une dizaine d'années où le premier couple s'est installé dans le Bergeracois.

Il est maintenant bien représenté dans ce secteur et tend désormais à se développer sur la quasi-totalité du département hormis le Nord-Est où il est encore rare.

Bien qu'il soit de taille inférieure, on le confond souvent avec les busards cendrés et Saint-Martin auxquels il s'apparente un peu à cause de colorations blanche, grise et noire. Toutefois, la silhouette est plus trapue et la queue plus arrondie.

L'Élanion blanc est gris et blanc avec les épaules noires et les yeux rouge foncé. Les parties inférieures sont blanches.

La tête est blanche, avec un petit masque noir autour de l'œil. Le bec est plutôt court, noir avec la cire jaune.

Les yeux sont rouge foncé. Les pattes courtes et nues et les doigts sont jaunes. Les deux sexes sont semblables.

En vol, il peut être confondu avec le Faucon crécerelle avec qui il partage la particularité du vol en stationnaire dit « vol en St esprit », toutefois il se différencie de ce dernier par des périodes de vol plané en V caractéristique de cette espèce.

Son comportement permet de le repérer facilement, en effet il se tient souvent à l'affût sur un poteau téléphonique, une ligne électrique ou à la cime d'un arbre prêt à plonger sur un micro-mammifère qui représente la quasi-totalité de son régime alimentaire.

Il niche habituellement dans un arbuste ou un arbre, souvent à faible hauteur. En Europe, la ponte a généralement lieu en février-mars. Les Élanions blancs refont un nouveau nid chaque année, au même endroit, et souvent dans le même arbre. Le nid est une petite structure faite de brindilles fines.

La femelle dépose 3 à 5 oeufs, à intervalles de 2 à 3 jours. L'incubation dure environ 25 à 28 jours, surtout par la femelle, mais le mâle la nourrit au nid ou à côté pendant cette période.

Les jeunes obtiennent leur plumage complet à l'âge d'environ 3 semaines. Ils peuvent voler à l'âge de 30 à 35 jours si la nourriture est abondante. Les jeunes retournent au nid entre leurs vols, et sont nourris par les adultes hors du nid.

BILAN BAGUAGE

Espèce	2018	2019	2020	2021	2022
Alouette des champs	230	255	288	235	128
Pigeon ramier	258	319	233	159	142
Pigeon colombin	0	0	0	0	0
Caille des blés	59	129	30	76	25
Bécassine des marais	4	2	0	7	6
Bécassine sourde	0	1	2	0	0
Bécasse des bois	39	118	157	97	117
Tourterelle turque	55	92	59	62	66
Tourterelle des bois	36	71	74	129	61



FORMATIONS

PERMIS

DE CHASSER



Nouvelle procédure d'inscription

Depuis janvier 2023, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), chargé de l'examen du permis de chasser, a mis en place un nouveau logiciel pour gérer les inscriptions à l'examen du permis de chasser.

Désormais la demande d'inscription ou de réinscription se fait obligatoirement et uniquement par internet via le lien suivant :

<https://permischasser.ofb.fr/>

Cette nouvelle plateforme est simple d'utilisation et vous guidera dans vos démarches.

Une fois la demande de préinscription effectuée en ligne, vous devez régler en ligne par carte bancaire ou par virement à l'OFB (31 € pour un mineur et 46 € pour un adulte). Le paiement pour la réinscription (en cas d'échec) s'effectue également en ligne (16 €).

Vous recevez, à l'issue du paiement, un lien pour télécharger le CERFA (formulaire officiel). Celui-ci doit être imprimé et signé.

FINALISATION DU DOSSIER

Pour finaliser votre dossier d'inscription, il faut joindre au dossier papier, une photo d'identité de moins de 6 mois, une copie de la pièce d'identité, le certificat médical daté et signé (au dos du Cerfa) complété par le médecin, un

Le dossier complet doit être envoyé à :

La Fédération départementale
des Chasseurs de la Dordogne
5 rue Henri Jacquement - BP 232
Marsac-sur-l'Isle
24052 PERIGUEUX Cedex 9



chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 24 et pour les candidats ayant entre 16 et 18 ans une attestation de recensement ou le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » entre 18 et 25 ans. A titre informatif, des sessions de formations sont programmées quasiment tous les mois. Le délai d'attente après inscription peut être de plusieurs mois, ainsi nous vous conseillons de vous inscrire au plus tôt si vous souhaitez obtenir votre permis rapidement.

Deux autres nouveautés ont été mises en place :

Le délai entre la formation et l'examen est à présent de 1 mois, ainsi le candidat dispose d'un mois après sa formation pour réviser et s'entraîner en vue de son examen.

Une fois l'examen réussi, le candidat reçoit désormais de la part de l'OFB son permis directement par voie postale.

L'inspecteur délivre uniquement une attestation temporaire.

CHASSE

SILENCIEUSE

Depuis 2010, la FDC24 propose aux chasseurs une formation « Chasse silencieuse ». Celle-ci a pour but d'améliorer les connaissances du chasseur, sa pratique et l'éthique de cette discipline.



La formation se déroule sur une journée, à l'Ecole Chasse Nature de St Astier. En général, une seule session de formation est programmée au printemps.

Elle se déroule comme suit :

Une partie théorique :

- Règlementation nationale et départementale
- Gestion du grand gibier
- Préparation avant la sortie : territoire, poste, arme
- Choix des armes et des munitions - balistique

Une partie pratique composée de 4 ateliers

- Recherche des indices suite à un tir et recherche au sang
- Choix de l'équipement
- Technique d'approche
- Technique de tir et sécurité

Cette formation est réalisée en partenariat avec l'Union Nationale pour l'utilisation de chiens de Rouge (UNUCR) et l'Association départementale des chasseurs de Grand Gibier de la Dordogne (ADCGG24).

La formation coûte 15 € aux adhérents simples ou candidats libres.

Elle est gratuite pour les Contrats de service.

Un chèque de caution de 50 € est demandé à l'inscription.

Pour vous inscrire, vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur le site internet de la FDC24 : www.chasseurs24.com, rubrique « Téléchargements ».



Depuis 2010, 292 chasseurs ont suivi cette formation, qui s'avère très utile pour améliorer ses compétences et performances en chasse à l'approche ou à l'affût.

Ce mode de chasse, de même que la chasse à l'arc, deviennent des solutions de plus en plus pratiques en zone périurbaine.

Pour pratiquer, le chasseur doit avoir en sa possession :

- l'autorisation administrative de chasse silencieuse délivrée par la DDT au bénéficiaire du plan de chasse (ou une copie)
- une délégation de chasse silencieuse à son nom remise par le détenteur du droit de chasse (pour le tir du renard, la délégation doit le préciser)
- un bracelet réglementaire en cas de tir du Grand gibier.

COMMUNICATION

ENQUÊTE VALIDATION

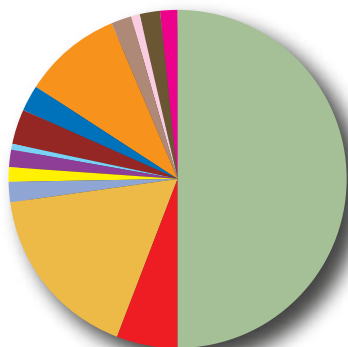
DES CHASSEURS

(Au total, 3 337 chasseurs(esses) ont reçu l'enquête.)

Cette enquête, déjà menée l'année dernière a pour but de comprendre les raisons pour lesquelles les chasseurs cessent de valider leur permis en Dordogne. Ainsi, nous pouvons leur donner la parole mais aussi mettre à jour notre fichier chasseur. Elle a été envoyée, par mail ou par courrier selon les renseignements disponibles dans notre base de données, aux chasseurs qui n'ont pas validé leur permis de chasser au moins une fois sur les deux dernières saisons cynégétiques.

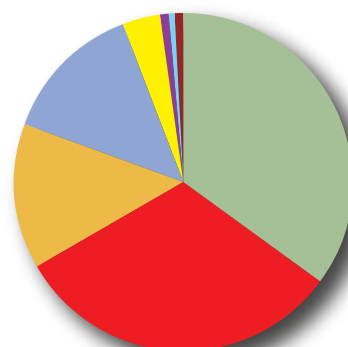
Résultats de l'enquête au 29 Mars 2023

Pour quelle raison n'avez-vous pas validé votre permis de chasser cette année ?



■ Problèmes de santé : 50 %	■ Problèmes liés aux gibiers : 6 %
■ Coût de la pratique : 17 %	■ Problèmes de réglementation : 2 %
■ Annulation de permis : 1 %	■ Difficultés à assumer l'image de la chasse : 2 %
■ Manque de relation avec la Fédération : 0 %	■ Décès de l'auxiliaire (chiens, faucon, ...) : 3 %
■ Problèmes liés à la sécurité : 3 %	■ Manque de temps : 9 %
■ Problèmes liés aux territoires : 2 %	■ Problèmes de périodes de chasse : 1 %
■ Déménagement : 2 %	■ Problèmes de convivialité : 2 %

Le questionnaire avait également pour but de connaître les habitudes de chasse des répondants :



■ Marche devant soi : 35 %	■ Battue : 31 %
■ Palombière : 14 %	■ Affût : 13 %
■ Approche Grand gibier : 4 %	■ Chasse à l'arc : 1 %
■ Chasse à courre : 1 %	■ Tonne : 1 %
■ Panttes aux alouettes : 0 %	■ Fauconnerie : 0 %

Les espèces de prédilection sont : la palombe (15 %), le sanglier (13 %), le chevreuil (12 %), la bécasse (11 %), le faisan/perdrix (11 %) et le lièvre (10 %). 86 % des répondants à l'enquête pratiquent la chasse depuis plus de 10 ans.

S'ils ont validé leur permis dans un autre département, il s'agit majoritairement de la Gironde, du Lot et Garonne mais aussi beaucoup dans d'autres départements en France (hors NA), en raison de déménagement. Parmi eux, 43 % prévoient de valider à nouveau leur permis Dordogne.

ATELIERS CUISINE

Cette année, la FDC 24 a mis en place des ateliers cuisine sur la venaison, en partenariat avec La Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ces ateliers à destination des étudiants du CFA en spécialité Boucherie-Charcuterie-Traiteur et des chasseurs(esses) et leur conjoint(e) ont pour but de valoriser la consommation locale et de sensibiliser à l'environnement proche.

Pour les chasseurs, le premier atelier s'est déroulé le Mercredi 8 Mars 2023 dans les locaux du CFA à Boulazac Isle Manoire. Il était ouvert à 10 participants et il a affiché complet ! L'atelier était mené par un enseignant du CFA, dans le même cadre que ceux réalisés par la Cité du Goût et des Saveurs. La thématique de ce premier atelier était la découpe, le désossage et le dénervage de la viande de sanglier. Des idées de préparations étaient également proposées afin de changer de l'éternel civet. Les participants ont été très satisfaits de l'atelier et espèrent pouvoir mettre en application ce qu'ils ont appris. Pour les étudiants, le fonctionnement est un peu différent.

En effet, une intervention en classe leur a d'abord été apportée, sur le sanglier, afin de leur faire découvrir les moeurs, le comportement et la gestion de la population en Dordogne. Ils ont ainsi pu être sensibilisés à la viande de gibier en général et à cette ressource locale à fort potentiel nutritionnel.

Dans un deuxième temps, ils ont participé à l'atelier cuisine. Pour cet atelier, découpe, désossage et cuisson étaient au programme. Ces interventions avec les étudiants, très enrichissantes d'un point de vue pédagogique continueront dès la rentrée de Septembre toujours dans le but de les sensibiliser à l'environnement qui les entoure. Quant aux chasseurs de nouveaux ateliers sont prévus pendant la période de chasse.



CONVENTION

RANDONNEURS CHASSEURS

En 2022, la Fédération des chasseurs a été sollicitée par le Groupe Périgourdin des Amis de la Montagne pour participer à sa fête départementale de la randonnée.

Ce fut l'occasion pour la FDC 24 d'échanger avec les usagers de la nature, qu'ils s'agissent de randonneurs ou de vététistes.

Les échanges très enrichissants ont permis de discuter sécurité et cohabitation.

Suite à cette expérience positive, les deux associations ont souhaité créer un partenariat sur le long terme, à l'image de ce qui se fait déjà au niveau national.

Ainsi, en 2023, une convention sera établie entre la FDC 24, le Groupe Périgourdin des Amis de la Montagne et la Fédération Française de Randonnée.

Cette convention aura pour but de rapprocher nos entités, faciliter les échanges d'informations, promouvoir nos activités et mettre en place des actions communes.



ENQUÊTE DÉPARTEMENTALE PRÉLÈVEMENTS

UNE ENQUETE, POUR QUOI FAIRE ?

L'un des rôles majeurs des FDC est la mise en place d'actions de préservation des habitats de la faune sauvage.

La société impose au chasseur la responsabilité d'assurer la pérennité des espèces. Il faut donc s'assurer de la compatibilité entre prélèvements et état des populations animales. Pour ce faire, nous devons connaître les prélèvements réalisés chaque année par les chasseurs.

Ainsi, à l'image de l'enquête prélèvements réalisée par la Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, la FDC 24 souhaite mettre en place une enquête annuelle spécifique au département.

Tous les chasseurs ne seraient pas concernés. En effet, l'enquête est réalisée auprès d'un nombre de chasseurs restreint, déterminé aléatoirement.



SANITAIRE

CONNAÎTRE LE VARON



Photo : Chantal Bouland

Aussi appelé hypodermose, le varon est une maladie parasitaire spécifique aux cervidés, causée par des larves de mouches (*Hypoderma diana*). Ces mouches sont spécifiques aux cervidés et n'ont aucun rapport avec le varon des bovins.

La maladie est due à une grosse mouche velue et jaunâtre, mesurant environ 1cm de long, et qui pond ses oeufs sur le pelage des animaux.

Après éclosion de l'oeuf, la larve se fraie un passage sous la peau de l'animal et migre dans le tissu sous cutané en direction du dos. Les trajets parasitaires entraînent des lésions sous cutanées et des abcès purulents.

A ces endroits, se forment des nodules ou abcès et des fistules en nombre plus ou moins important.

L'effet de ce parasite est visible plutôt en fin de saison de chasse, la mouche pondant ses oeufs au mois de septembre. Un individu peut être infesté par plus de 100 larves.

Malheureusement aucun moyen de prévention n'est possible pour enrayer ce parasite.

Cette maladie n'est pas transmissible aux chiens de chasse ni à l'Homme, cependant la consigne en matière de traitement de la venaison est donc d'écartier de la consommation les carcasses qui peuvent être atteintes.

Vous pouvez faire état d'animaux malades auprès du technicien cynégétique référent sur le volet sanitaire :
Mickaël BALAINE 06 86 17 70 50

Les informations sont ensuite transmises au Réseau SAGIR.

Réseau SAGIR



SAGIR est un réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres.

Il existe depuis 1955 et repose sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'Office français de la biodiversité. Ce réseau participatif réalise une surveillance continue des maladies de la faune. Il est administré et animé par l'OFB.

Le réseau SAGIR remplit 4 objectifs principaux :

- Détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage
- Détecter les agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques
- Surveiller les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et les mammifères sauvages
- Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.



J'AI ME LA NATURE PROPRE

En tant qu'association de protection de l'environnement, la Fédération se doit d'être moteur dans les nouvelles actions en faveur de l'environnement.

Ainsi, après avoir débuté la collecte des cartouches vides en 2018, de nouvelles initiatives sont mises en lumière.

De nombreuses associations de chasseurs et Fédérations des chasseurs, participent déjà à des opérations de nettoyage des territoires.

Ces initiatives deviennent de plus en plus importantes, les décharges sauvages se multiplient et si nous voulons continuer à profiter de notre territoire, nous devons participer à ces actions.

L'an dernier, nous avons sollicité votre avis au sujet d'une opération « **J'aime la nature propre** ». Le court sondage visant à connaître l'intérêt et la motivation des chasseurs pour cette opération n'a reçu que peu de réponses.

Cette opération repose, bien sûr, sur la Fédération mais aussi et surtout sur les chasseurs, acteurs de la biodiversité.



En quoi consistera-t-elle ?

Il s'agit d'organiser un ramassage des déchets sur un ou des secteurs définis au préalable (selon nombre et localisation des participants).

Pour pouvoir être mis en place, il faudra des ramasseurs, ainsi qu'un référent de secteur chargé de coordonner les ramasseurs.

La FDC 24 communiquera largement sur l'opération, et mettra à disposition des kits de ramassage (gants, sacs...). Elle prendra également en charge la location de bennes et la collecte des déchets.

Certains d'entre vous sont déjà impliqués dans des opérations similaires et nous devons le faire savoir. Une opération cadrée permettrait d'être plus visibles.

Ainsi, nous comptons sur vous pour nous faire connaître vos actions locales mais aussi pour vous inscrire dans une nouvelle opération « J'aime la Nature Propre ».

N'hésitez pas à nous contacter par mail sur contact@chasseurs24.com !



De plus, pour avoir plus d'informations, consultez le site internet : <https://www.jaimelanaturepropre.fr/>

LES BRÈVES

(DUPLICATA DE PERMIS)

Il est désormais possible de demander un duplicata du permis de chasser sur internet !

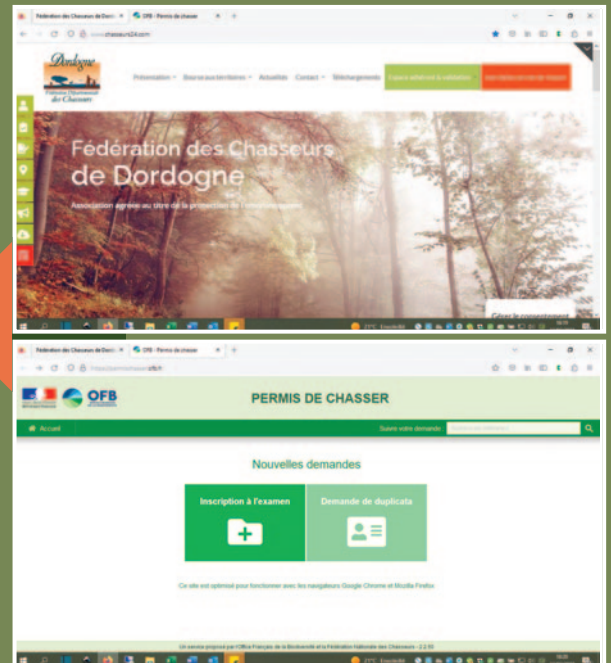
Pour cela, rendez-vous sur le site de la Fédération des chasseurs de la Dordogne

www.chasseurs24.com

Accédez au formulaire en ligne en cliquant sur le bouton rouge « Inscription permis de chasser ».

Ce dernier vous permet d'accéder à la plateforme de l'OFB.

Ensuite, rien de plus simple, il suffit de suivre les indications !



SIA (Système d'information sur les armes)

La FNC a récemment demandé le report de la SIA. Nous attendons le retour de la FNC pour savoir si ce report sera accordé ou non.

Pour rappel, le SIA est accessible aux chasseurs depuis le 8 février 2022. La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acquérir, céder une arme ou acheter des munitions.

De plus, vous pouvez faire l'objet de contrôles lors de vos actions de chasse. Même sans volonté d'acheter ou vendre une arme dans les prochains mois, il est recommandé à tous de créer un compte SIA sans attendre.

Vous devez créer votre compte SIA avant le 31 décembre 2023.

A partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique.

(BOUTIQUE FÉDÉRALE)

Les nouveaux **Gobelets réutilisables** sont maintenant disponibles !

10 € les 25 verres

3 modèles disponibles : sanglier, palombe et renard

TEE-SHIRT ORANGE

Disponibles en taille S, M, L, XL, XXL

Prix : 9,50 €

POLAIRE ORANGE FLUO

Disponible en taille S, M, L, XL, XXL, XXXL

Prix : 25 €

SAC À DOS ORANGE « ACTEUR DE LA NATURE »

Prix : 4 €

PANNEAU CHASSE EN COURS AIMANTÉ

Prix : 14,25 €

LIVRE ANIMAUX RARES, GIBIERS INATTENDUS :

Reflets de la biodiversité, Prix : 7,68 €



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE

PARRAINAGE



- 50 % sur le TIMBRE CHASSE



Valable uniquement pour une validation départementale Dordogne, une seule demande par chasseur (parrain et filleul)*



05 53 35 85 00

www.chasseurs24.com

*voir les conditions du règlement sur le site de la FDC 24

DEVENEZ ACTEUR de LA NATURE



1^{re} VALIDATION * 0€ du PERMIS de CHASSER

Une nécessité pour la biodiversité !

Validation nationale valable pour l'ensemble des espèces chassables sur tout le territoire national

*Offre exclusivement pour les résidents en Dordogne



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5 Bld Henri Jacquement - Marsac sur l'Isle - BP 232

24052 PERIGUEUX CTC CEDEX 9

www.chasseurs24.com

contact@chasseurs24.com

Conception graphique : C COM CA - Cathy Buisson 06 70 49 12 59

Crédits photographiques : Dominique Gest - FDC 24